



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord
RAPPORT DU MAIRE 2011

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, je vous transmets les renseignements suivants concernant la situation financière 2010 de la municipalité :

État financier et rapport des vérificateurs pour 2010

Le vérificateur de la municipalité a confirmé que les états financiers au 31 décembre 2010 reflètent fidèlement la situation financière à cette date.

	Budget 2010	Réel 2010
REVENUS :		
Taxes	268 400 \$	270 046 \$
Paiement tenant lieu de taxe	620	610
Autres revenus	22 200	55 097
Total des revenus	293 720 \$	325 753 \$
DÉPENSES		
Administration générale	56 350 \$	55 117 \$
Salaires et avantages sociaux	53 280	48 555
Dépenses de gestion	80 622	84 109
Urbanisme	44 300	35 529
Quotes-parts MRC des Laurentides	66 000	64 693
Voirie	17 500	29 180
Hygiène du milieu	15 000	-----
Frais financiers	600	547
Acquisition d'immobilisations corporelles	5 000	2 841
Total des dépenses	338 652 \$	320 571 \$
Affectations montants futurs		
SURPLUS	(44 932 \$)	5 182 \$

Le surplus 2010 de 5 182 \$ (revenus moins dépenses) est le résultat principalement de revenus supérieurs en droits de mutations, amendes et intérêts sur taxes impayés (+20 000 \$). Dépassement de 15 000 \$ en voirie compte tenu de la réparation du chemin Thomas-Robert suite au bris du barrage en amont du chemin. Ce problème a été résolu par l'installation d'un cube Morency dans le barrage.

Il n'y a aucun contrat comportant une somme de plus de 25 000 \$ et aucun contrat de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période ci-après avec un même cocontractant dont le total dépasse 25 000 \$ de janvier à décembre 2010.

La municipalité n'a aucune dette à long terme. En terme d'engagements contractuels, la municipalité s'est engagée en vertu d'un bail pour location d'espace nécessaire pour ses activités jusqu'au 31 Octobre 2013, au montant de 51 457 \$.

Traitement des élus

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'inclus dans le présent rapport les rémunérations et allocations (non imposables) des membres du conseil pour l'année 2011 :

Le Maire reçoit de :

-Municipalité LTN:	rémunération : 12 693.60 \$	Allocation : 6 346.80 \$
-Agglomération de Mont-Tremblant	rémunération : 7 467.72 \$	Allocation : 3 733.88 \$
-MRC des Laurentides :	rémunération mensuelle : 126.00 \$	Allocation : 64.00 \$
-Conseil des maires, jeton au représentant de la municipalité :	73.17 \$	Allocation : 36.59 \$
-Jeton de présence au comité PGRM ou planification:	36.58 \$	Allocation : 18.29 \$
-A la RIDR : Jeton pour réunions comités valorisation et finance :	50.00 \$	Allocation : 25.00 \$

Chacun des conseillers municipaux de LTN reçoit: rémunération 3,036.00 \$ Allocation : 1 518.00 \$

Principaux évènements ou réalisations 2011

-Le rapport financier au 12 novembre 2011 nous permet d'anticiper un **déficit** minimum de 60 000 \$ pour l'année 2011, attribuable en grande partie aux frais légaux additionnels non prévus au budget.

- 1) Taux de taxes :** Une réduction de 24% du taux de taxe, de par l'utilisation d'une partie du surplus libre, a permis de réduire en partie l'impact de l'augmentation des valeurs immobilières. Le taux de LTN, soit 0.16 \$ par 100 \$, est le plus bas de la province et 33% inférieur au taux local de 0.24 \$ à la ville de Tremblant. Certains propriétaires ont même connus une réduction de taxes, leur augmentation de valeur étant inférieure à la réduction de 24% du taux;
- 2)** La municipalité continue de sensibiliser la population sur la nécessité d'obtenir un permis avant d'effectuer des travaux, réduisant le nombre de constats d'infractions;
- 3)** Des procédures en justice, intentées par certains citoyens, ont entraînés des frais légaux importants et non prévus, la municipalité ayant l'obligation de défendre ses règlements municipaux;
- 4)** Mise en place d'une patrouille nautique dans l'agglomération a permis l'améliorer de la sécurité nautique. La présence policière sur le lac Tremblant était régulière et le travail de sensibilisation accru;
- 5)** La municipalité a renouvelé son appui financier aux organismes locaux et régionaux tels Agir pour La Diable et Environnement Mont-Tremblant, dont la vocation est la protection de l'environnement;
- 6)** En tant que maire d'une municipalité liée, je participe mensuellement à toutes les réunions des comités de la Ville de Mont-Tremblant, sauf l'urbanisme, à savoir, police, protection des incendies, culture et loisirs, travaux publics, finances, et ressources humaines, ainsi qu'au comité spécial sur l'Hôtel de ville afin de toujours être bien informé et défendre, au besoin, les intérêts des citoyens de l'agglomération;
- 7)** De plus, je siège sur les comités de la MRC des Laurentides tels PGMR, planification du territoire et, au niveau de la Régie des matières résiduelles, sur les comités de valorisation ainsi que celui des finances ayant comme objectif les contrôles des dépenses;
- 8)** Le service de l'urbanisme a complété un relevé précis de la situation des installations septiques ce qui complète le travail requis pour l'ensemble de la municipalité. Un système de suivi a été mis sur pied afin de s'assurer du respect de la réglementation Q2r22, lorsqu'applicable, en matière de traitement des eaux usées. En conformité avec la réglementation Q2r22, des constats d'infractions devront être émis à certains résidents afin d'assurer le respect de cette réglementation, une obligation municipale en matière d'environnement.

Orientations générales du budget 2012

- 1) Taux de taxe :** Évaluer la possibilité d'une réduction du taux de taxe locale, de par un contrôle serré des dépenses 2012 et l'utilisation d'une partie du surplus libre accumulé, afin de palier à l'augmentation de la valeur foncière à LTN en 2011. Cependant, les montants importants nécessaires afin de permettre à la municipalité de continuer la défense de ses règlements municipaux, une obligation fondamentale envers l'ensemble de la population pour tout conseil qui se respecte, rendra la réduction du taux de 0.16 \$ du 100 \$ très difficile. Il est même possible que le taux doive augmenter;
- 2)** Faire la recommandation de réductions des dépenses et du taux de taxe aux membres du conseil d'agglomération;
- 3)** Poursuivre la défense des intérêts des citoyens de l'agglomération de Mont-Tremblant et de la MRC des Laurentides;
- 4)** Continuer d'accroître, dans la mesure du possible et par l'entremise de l'agglomération, la présence policière les fin-de-semaines sur le lac Tremblant, aux fins de sécurité nautique;
- 5)** Suite à l'accord du gouvernement fédéral, mise en place de bouées de sécurité sur le lac Tremblant de concert avec l'agglomération de Mont-Tremblant, afin d'améliorer la sécurité nautique;
- 6)** Participation au programme Bleu Laurentides afin de continuer les tests de la qualité de l'eau;
- 7)** Refonte du plan d'urbanisme et mise à jour de l'ensemble des règlements municipaux, avec comme priorité la protection des paysages et sommets de montagne ;
- 8)** Installations sanitaires : Des mesures de corrections devront être effectuées, lorsque nécessaire, et de nouvelles réglementations seront proposées afin d'assurer la protection des lacs dans la municipalité de LTN.

Le conseil a débuté en novembre la préparation du budget 2012. Une séance spéciale du conseil aura lieu le samedi 10 ou 17 décembre 2011 à 12 h 50. Il y aura une période de question durant cette séance et le programme triennal sera aussi à l'ordre du jour. Le conseil se fera un plaisir de vous accueillir à l'occasion de cette importante rencontre.

Donné ce 12 novembre 2011

Jean Grégoire, Maire